

Projet : Réduction de la pollution imputable au transport maritime

1. Budget biennal : 440 000 \$CAN

2. Bref énoncé du besoin défini (incluant la situation actuelle), de l'objectif du projet et des résultats visés (d'ici juin 2019) :

Le transport maritime de passagers, de marchandises et de matériaux au Canada, au Mexique et aux États-Unis, ainsi que le commerce avec d'autres partenaires commerciaux à l'échelle mondiale, favorise la croissance de l'économie nord-américaine, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie. Malheureusement, les émissions imputables au transport maritime ont un impact important sur la qualité de l'air, le climat, l'environnement et les écosystèmes, ainsi que sur la santé humaine dans les villes portuaires, sur le continent et le long des corridors de transport. Dans le cadre de ce projet, on considère que le transport maritime inclut les navires, l'infrastructure et les opérations portuaires, les camions et le transport ferroviaire. Les États-Unis, le Canada et le Mexique ont évalué les émissions et leur impact sur l'environnement, la santé et l'économie. Les modèles établis et les analyses effectuées démontrent que les avantages globaux (santé, économie, productivité et environnement) compensent largement les coûts de l'atténuation des émissions dans ce secteur, et aident les États/provinces/collectivités locales et d'autres secteurs industriels à relever le défi qui consiste à atteindre des objectifs de qualité de l'air. Les États-Unis et le Canada ont adopté des stratégies et des pratiques peu coûteuses visant à atténuer les émissions imputables aux navires, grâce à la création des zones de contrôle des émissions (ZCE) en Amérique du Nord, et à des politiques, pratiques et technologies complémentaires mises en place dans les ports en vue de réduire davantage les émissions liées au transport des marchandises. Le Mexique est également en train de s'attaquer au problème de ces émissions. La collaboration des participants à ce projet vise plusieurs objectifs :

- a. Adopter une approche nord-américaine cohérente de la réduction des émissions de polluants atmosphériques (comme le SO_x, les NO_x, les particules et les gaz à effet de serre) provenant des navires, grâce à la création d'une ZCE mexicaine et au renforcement des capacités d'observation et d'application du Mexique exigées par l'annexe VI de la MARPOL et par les ZCE, en vue d'obtenir les résultats souhaités au chapitre de la réduction des émissions. Cet objectif s'appuie sur les travaux entrepris dans le cadre des projets des plans opérationnels de la CCE pour 2014 et 2015 et pour 2015 et 2016, qui démontrent les avantages de la création d'une ZCE au Mexique pour l'environnement, la santé et les coûts, et les avantages de l'augmentation des capacités d'observation et d'application de la loi pour l'obtention de résultats et une application uniforme de la loi en Amérique du Nord.
- b. S'appuyer sur les actuelles activités d'écologisation des ports américains, canadiens et mexicains, et sur l'échange de connaissances, d'expérience et d'expertise entre les ports, sur les autorités chargées de l'environnement, du transport et des opérations maritimes, et sur d'autres intervenants pour faciliter l'adoption uniforme/coordonnée de pratiques exemplaires environnementales dans le secteur du transport de marchandises. Cet objectif s'appuie sur les efforts en cours en Amérique

du Nord qui visent à s'attaquer aux sources de pollution et à générer des avantages pour la qualité de l'air et de l'eau, et pour le climat, la protection de l'environnement et des écosystèmes et la santé des collectivités. Ces efforts visent par ailleurs à exploiter les actuels réseaux de spécialistes, comme *Pacific Ports Clean Air Collaborative* (Collectif pour la qualité de l'air dans les ports du Pacifique), la *Green Ports and Vessels Initiative* (GPVI, Initiative d'écologisation des navires et des ports) lancée par les États-Unis et la Chine, et d'autres réseaux, s'il y a lieu.

Ces objectifs font à la fois la promotion d'une meilleure protection de l'environnement et d'une meilleure compétitivité à l'échelle régionale, en offrant plus de certitude et en établissant des règles du jeu équitables dans le secteur nord-américain du transport de marchandises, alors que le Canada, le Mexique et les États-Unis uniformiseront davantage l'application des normes et de la loi, les pratiques exemplaires et les technologies qui sont similaires aux normes et aux pratiques internationales déjà en place, ou vont dans le sens de ces normes et pratiques.

Extrants :

- 2017-2018 – Renforcer l'actuel réseau d'entités participant à la mise en place des ZCE/au respect de ces zones, et l'étendre aux intervenants nord-, afin d'échanger et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires visant à réduire les émissions et la pollution imputable aux ports et aux navires. Exploiter les autres réseaux d'intervenants et associations qui mènent actuellement des travaux similaires et pertinents, comme *Pacific Ports Clean Air Collaborative* (PPCAC), *Green Marine*, la GPVI), les réunions consacrées à la réglementation du soufre organisées par le Canada, l'Association internationale des ports (AIP) et d'autres, afin d'optimiser le renforcement des capacités et les résultats obtenus. Voici certains des intervenants et des décideurs clés potentiels :
 - gouvernements nationaux/administrations locales - environnement, transports, autorités portuaires, garde côtière/organismes de la marine;
 - industrie — transporteurs, expéditeurs, services environnementaux, fournisseurs de technologie/d'équipement, spécialistes de la fourniture de carburant/des tests de qualité;
 - milieux universitaires, ONG et collectivités.
- Ateliers et mesures à venir en 2018 et 2019
 - Terminer les travaux liés à la proposition de ZCE mexicaine, destinée à l'Organisation maritime internationale.
 - Échanger des pratiques exemplaires et renforcer les capacités dans les domaines suivants :
 - mise en œuvre, observation et application de l'annexe VI de la MARPOL et des normes applicables à la ZCE;
 - coordination entre les États-Unis, le Canada et le Mexique pour l'application de l'annexe VI de la MARPOL et des normes applicables à la ZCE, à l'appui d'une industrie qui réclame une application uniforme et systématique, qui garantira des règles de concurrence équitables;
 - technologie, opérations, incitatifs, carburants, gains d'efficacité visant à réduire la consommation d'énergie, coûts, émissions et pollution de l'air/de l'eau par l'équipement terrestre, les camions, les trains et les navires, et réduction des effets du secteur sur l'environnement, les écosystèmes et la santé humaine;

- surveillance et modélisation de la qualité de l'air, mesure des résultats et échange d'expériences entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Objectifs à court, moyen et long terme

- 2017 – Adhésion prévue du Mexique à l'annexe VI de la MARPOL
- 2019 – Présentation à l'OMI de la proposition mexicaine de désignation de ZCE
- 2020-2021 – Entrée en vigueur et mise en place de la ZCE mexicaine/application des règles connexes
- 2020-2021 – Réseau cohérent de ZCE en Amérique du Nord
- 2018 et au-delà – Adoption/élargissement des pratiques liées aux ports et aux navires visant à améliorer l'efficacité et à atténuer les émissions, la pollution et les effets sur la santé humaine et l'environnement

Impacts postérieurs au projet

- Estimation de la réduction des émissions provenant des navires présents dans les eaux mexicaines grâce à la création de la ZCE : 80 % pour les oxydes d'azote [NO_x], plus de 90 % pour les oxydes de soufre [SO_x] et plus de 80 % pour les particules.
- Réduction des émissions imputables aux activités portuaires (équipement de manutention des cargaisons, énergie, camionnage sur de longues distances, transport routier et ferroviaire) et aux navires.
- Promotion/assurance de la conformité et amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement dans les collectivités portuaires et les régions côtières du Mexique, des États-Unis et du Canada, et soutien de la croissance économique et de l'expansion des ports nord-américains et de l'industrie dans les collectivités portuaires.

3. Expliquez de quelle façon le projet peut avoir plus d'impact à l'échelle trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Ce projet crée une tribune nord-américaine axée sur la collaboration et la coordination, en vue de réduire la pollution et d'améliorer la compétitivité du transport des marchandises entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, et du commerce avec les partenaires commerciaux à l'échelle planétaire. Les marchandises et les matériaux dont on fait le commerce sont transportés grâce à un réseau mondial interconnecté composé de ports, de navires, de trains et de camions. Même si ce commerce favorise la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie, les émissions résultant du transport des marchandises ont un impact sur l'environnement et la santé humaine dans les villes portuaires, et assez loin à l'intérieur des terres. Parce que les navires, les trains et les camions transportent des marchandises entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, mais aussi entre ces trois pays et leurs partenaires commerciaux dans le reste du monde, ce projet vise à réduire la pollution et à promouvoir la compétitivité grâce à deux activités principales :

- s'appuyer sur les travaux passés de la CCE qui portaient sur les émissions imputables au transport maritime (plans opérationnels pour 2014 et 2015 et pour 2015 et 2016), afin d'aider le Mexique à créer, proposer à l'OMI et mettre en place une ZCE similaire à la ZCE canado-américaine;

- échanger des connaissances et de l'expérience, et faciliter la coordination et l'harmonisation des efforts que déploient en ce moment le Canada, les États-Unis et le Mexique pour réduire les émissions et la pollution imputables aux activités de soutien aux expéditions portuaires et à d'autres sources non visées par les ZCE.

Cette approche coordonnée de la CCE doit permettre de générer des avantages sur le plan de l'environnement et de la compétitivité, pour les raisons suivantes :

- L'industrie du transport de fret, et particulièrement du transport maritime, connaît des problèmes économiques, et doit satisfaire à tout un ensemble d'exigences dans les ports d'escale de tous les continents. Grâce à ce projet, les États-Unis, le Canada et le Mexique pourront offrir aux professionnels du transport maritime une approche réglementaire uniforme garantie par les ZCE canado-américaine et mexicaine. La mise en œuvre et l'application des règles visant à réduire les émissions créeront au sein de ce secteur un climat offrant plus de cohérence et de certitude et propice à la compétitivité.
- Les ports sont des plaques tournantes et jouent un rôle important dans la lutte contre les émissions provenant de tous les modes de transport, et contre leurs effets sur les collectivités. En échangeant des pratiques exemplaires à l'échelle de l'Amérique du Nord, on facilitera la mise en œuvre d'initiatives coordonnées visant à attirer les navires qui consomment le moins/rejettent moins d'émissions, à imposer des règles environnementales plus uniformes au transport maritime, ferroviaire et routier (p. ex., alimentation à quai, incitatifs à la réduction de la vitesse des navires ou à l'adoption de certains types de moteurs) et à réduire les émissions et leurs impacts sur les collectivités.

Parce que les États-Unis, le Canada et le Mexique font également du commerce avec d'autres pays de la planète qui ont adopté ou sont en train d'adopter des pratiques exemplaires visant leurs navires et leurs ports (ZCE, politiques, incitatifs, technologies), ce projet cherche aussi à tirer parti d'efforts similaires déployés par les principaux partenaires commerciaux et dans le cadre d'initiatives connexes, comme Pacific Ports Clean Air Collaborative (PPCAC), Green Marine et la GPVI sino-américaine, afin de faire du réseautage et de partager les expériences relatives à ces pratiques, technologies et normes uniformes ou complémentaires. PPCAC regroupe des intervenants (ports, agences environnementales et maritimes, industrie, ONG, collectivités, milieux universitaires et associations internationales). Ce réseau a été créé en 2006 par les ports de Los Angeles et de Shanghai, l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) et l'*US Maritime Administration* (Administration maritime des États-Unis) en vue de créer une concertation à propos des défis, des pratiques exemplaires et des solutions/leçons apprises lors de l'examen des problèmes de qualité de l'air et d'effets sur la santé dans les villes et les ports situés en bordure du Pacifique. La GPVI sino-américaine est une initiative intergouvernementale qui doit permettre à ces deux importants partenaires commerciaux de s'attaquer aux émissions imputables aux ports et aux navires. Parce que le secteur du transport de marchandises regroupe une grande diversité d'intervenants (autorités environnementales et maritimes, ports, transporteurs, fournisseurs de carburant, propriétaires du fret, spécialistes, collectivités et autres), la collaboration du Canada, des États-Unis et du Mexique dans le cadre de la CCE, et avec les responsables d'autres initiatives, s'appuie sur d'autres ressources et favorise la durabilité du transport de marchandises à l'échelle nord-américaine et du commerce avec d'autres partenaires. Cette collaboration est censée se faire dans le cadre de séances ou d'atelier parallèles ou conjoints.

4. Décrivez de quelle façon le projet pourrait exploiter ou promouvoir le lien entre les écosystèmes, la création d'emplois, les impacts selon le sexe et la création de revenus :

Environ 90 % des marchandises échangées à l'échelle mondiale sont transportées par bateau. On prévoit que le commerce maritime international va afficher une croissance d'environ 25 % d'ici 2025¹. Pour multiplier les opérations en vue de gérer cette croissance, la plupart des ports doivent minimiser leurs impacts sur la qualité de l'air — pour satisfaire aux normes locales et nationales en la matière — et protéger l'environnement et la santé des collectivités implantées près des ports. Les gouvernements nationaux doivent réduire les émissions issues du transport maritime afin de protéger les citoyens de leurs collectivités contre les effets des émissions des navires sur la santé humaine. Les collectivités portuaires sont généralement leurs partenaires, et fournissent une forte proportion de la main-d'œuvre des ports, mais elles subissent aussi les effets des opérations portuaires sur l'environnement et la santé. Ce projet vise à aider les ports nord-américains et l'industrie du transport maritime à atteindre l'objectif visé de croissance des échanges de façon durable, en préconisant des pratiques exemplaires destinées à réduire les effets sur l'environnement, les écosystèmes et la santé humaine, tout en augmentant le volume des expéditions maritimes. On estime que la création de la ZCE mexicaine va réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) de 80 %, les émissions d'oxyde de soufre (SO_x) de plus de 90 % et les émissions de particules de plus de 80 %. Ces réductions amélioreront la qualité de l'air ambiant et atténueront les effets néfastes sur la qualité de l'environnement et la santé humaine (on prévoit notamment que 35 000 vies seraient sauvées annuellement d'ici 2030). Aux États-Unis, la ZCE fera économiser au système de santé 190 milliards de dollars US par an d'ici 2030 (alors qu'elle coûte 4,5 milliards). Au Mexique, on estime que la ZCE fera économiser 58 milliards de dollars US par an au système de santé (alors qu'elle coûte 4,8 milliards). En plus des réductions associées à l'instauration de la ZCE, l'actuel programme mexicain d'écologisation des ports a permis aux ports mexicains d'Ensenada (Baja California) et de Lázaro Cárdenas (Michoacán) d'obtenir la désignation de « port vert », attribuée par l'organisation européenne des ports maritimes. On prévoit que le transport de fret international transitant par Ensenada va quadrupler d'ici 2050, et le potentiel de création d'emplois, mais aussi d'augmentation des émissions, a poussé le Mexique à gérer de façon proactive les activités du port. Le développement futur du programme mexicain d'écologisation des ports va permettre de contrôler l'augmentation potentielle des émissions, mais aussi de créer des emplois et de générer des revenus, tout en tenant compte des impacts sur l'environnement.

La suppression des effets néfastes sur la santé humaine grâce à la réduction des impacts sur transport maritime/des émissions des ports et des navires sur la qualité de l'air améliorerait la productivité en réduisant l'absentéisme au travail et à l'école, mais aussi les coûts pour le système de santé. La baisse des émissions imputables aux ports et aux navires améliorerait aussi les caractéristiques des écosystèmes (p. ex., les récifs coralliens), atténuerait le fardeau imposé par la mauvaise qualité de l'air aux collectivités à faible revenu, aux femmes enceintes et aux personnes ayant des problèmes de santé, créerait des emplois et des possibilités de production de revenus (liées, par exemple, aux services aux navires, au tourisme, à l'entrée potentielle du

¹ Chambre internationale de la marine marchande; <http://www.ics-shipping.org/shipping-facts/shipping-and-world-trade/predicted-increases-in-world-seaborne-trade-gdp-and-population>

Mexique sur le marché des carburants marins conformes aux normes), et appuierait les efforts d'autres pays visant à améliorer la qualité de l'air.

5. Décrivez la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet est le seul projet trilatéral préconisant la coordination des pratiques exemplaires de transport durable de marchandises entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Il vise également à tirer parti des autres efforts déployés, le cas échéant, par exemple dans le cadre de Pacific Ports Clean Air Collaborative, de la GPVI sino-américaine et des travaux pertinents d'ONG et d'associations (comme l'Association internationale des ports et l'American Association of Port Authorities, entre autres). La coordination des activités d'écologisation des ports au Mexique, aux États-Unis et au Canada facilite l'harmonisation des pratiques (s'il y a lieu) afin d'obtenir des résultats en Amérique du Nord.

6. Décrivez les possibilités d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET), le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Il se peut que les volets de ce projet axés sur les ports permettent de définir des possibilités de faire appel aux CET.

7. Décrivez les possibilités de faire participer les jeunes, le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Certains ports nord-américains s'associent déjà aux collectivités, et pourraient servir de modèles pour la participation des collectivités/des jeunes aux activités d'éducation et de sensibilisation.

8. Énumérez les cas de participation significative d'autres paliers de gouvernement/d'administration, de groupes autochtones, de collectivités locales, de spécialistes, de membres de la société civile et d'autres intervenants, le cas échéant :

Le projet va mobiliser des décideurs et des intervenants : gouvernements nationaux/provinciaux/étatiques, ports, membres de l'industrie et collectivités des États-Unis, du Mexique.

9. Désignez, dans chaque pays, les membres des comités pertinents et leur organisme fédéral qui s'engagent à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre s'il est approuvé :

Mexique	États-Unis	Canada
Responsable : Salomón Díaz, Semarnat;	Responsable : Luis Troche, EPA	Responsable : Naomi Katsumi, Transports Canada
Valeria Muriel Dosal, SCT (à conf.)	Angela Bandemehr, EPA	Ports canadiens Canadian Ports
	Brian Muehling, EPA	
Profepa (à conf.)	John Sedlak, USCG (à conf.)	À conf.
	Lisa Wunder, Port de Los Angeles (à conf.)	

10. Énumérez les objectifs à viser et les activités à entreprendre pour obtenir des résultats mesurables :

Objectifs	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs	Résultats mesurables
Établir un réseau continental de zones de contrôle des émissions en Amérique du Nord (dans l'attente de l'adhésion du Mexique à l'annexe VI de la MARPOL).	Activité 1 Le Mexique propose à l'OMI la désignation de la ZCE.	• Approbation de la proposition de ZCE par l'OMI dans une résolution MEPC.73 • Création de la ZCE mexicaine • Entrée en vigueur de la ZCE mexicaine d'ici 2020
Coordonner les pratiques exemplaires visant à réduire les émissions polluantes et à générer des avantages pour la qualité de l'air, la santé des collectivités, la qualité de l'environnement, les	Activité 2 Échange de pratiques exemplaires en matière d'écologisation des ports et des navires	Amélioration des capacités, des efforts de coordination et des activités d'observation au Mexique, au Canada et aux États-Unis dans les domaines suivants : • Politiques • Technologies • Opérations • Incitatifs

Objectifs	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs	Résultats mesurables
écosystèmes et le climat en Amérique du Nord.		• Carburants • Gains d'efficience • Mise en œuvre et application de l'annexe VI de la MARPOL, et mise en place des ZCE